

VII^e Corsica classic 21 au 28 août 2016

INSTRUCTIONS DE COURSE

SOMMAIRE

1. Règles	04
2. Avis aux concurrents	04
3. Modifications aux instructions de course	04
4. Signaux faits à terre	04
5. Programme des courses	04
6. Regroupement de classes et signal d'avertissement	05
7. Zone de course	05
8. Les Parcours	05
9. Marques	05
10. Départ	05
11. Arrivée	06
12. Système de pénalité	06
13. Réclamations et demandes de réparation	06
14. Classement et prix	07
15. Règles de sécurité	07
16. Remplacement d'équipier ou d'équipement	07
17. Contrôle de jauge et d'équipement	07
18. Publicité	07
19. Évacuation des détritrus	07
20. Communications radio	07
21. Décision de participer	07

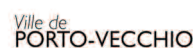
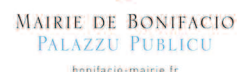
Carte des sémaphores sur le parcours de la Corsica Classic	08
---	-----------

Annexe « Prescriptions fédérales »	09
---	-----------

Annexes parcours	10
-------------------------	-----------

Première course	Parcours en rade d'Ajaccio	10
Deuxième course	Ajaccio Cala d'Orzu	11
Troisième course	Porto-Pollo-Bonifacio - parcours normal	12
	Arrivée option A - Arrivée option B	13
Troisième course	Porto-Pollo-Bonifacio parcours réduit	14
Quatrième course	Bonifacio-Porto-Vecchio parcours normal	15
Quatrième course	Bonifacio-Porto-Vecchio parcours réduit	16
Cinquième course	Porto-Vecchio-Santa-Manza	17
Sixième course	Santa-Manza-Bonifacio	18
Septième course	Trophée de la ville de Bonifacio	19

Arbitres désignés	20
--------------------------	-----------





MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

Ville de
PORTO-VECCHIO



Cità di
PORTIVECHJU



La VII^e Corsica Classic est organisée par l'association Corsica Classic Yachting affiliée FFV 2A028, du 21 au 28 août 2016

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV 2013-2016).
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en **Annexe « Prescriptions »**.
- 1.3
 - les règles de la jauge CIM 2016 pour les courses des voiliers d'« Époque et Classiques » ;
 - les règles de la jauge IRC 2016 pour les courses des voiliers classés « Esprits de tradition » ;
 - les règlements fédéraux ;
 - la partie B, section 2 du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV, entre l'heure légale du coucher et celle du lever du soleil.
- 1.4 En cas de litige sur les instructions de course, seul le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé au plus près du bateau comité lorsqu'il sera amarré à quai.
- 2.2 À Ajaccio, Porto-Vecchio et Bonifacio, un briefing skippers se tiendra aux abords du bateau comité ou du bateau organisation à **10 heures**.
À Porto-Pollo et Santa-Manza le briefing se fera par VHF à la même heure.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera annoncée au cours du briefing et affichée au Tableau officiel si possible avant le départ. Tout changement dans le programme des courses sera affiché au tableau officiel avant **21 h** la veille du jour où il prendra effet. Dans tous les cas, si le comité de course se trouve dans l'incapacité d'afficher un avenant aux intructions de course ou au programme, il le diffusera par VHF.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Tous les signaux seront envoyés au mât de pavillons du bateau comité, que le bateau soit amarré à quai ou au mouillage. Dans la mesure du possible, le bateau comité restera regroupé avec les concurrents.
- 4.2 Quand le pavillon « Y » est envoyé au mât de pavillons du bateau comité, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre IV.

5. PROGRAMME DES COURSES		Distance
Dimanche 21 août	Ajaccio — Confirmation des inscriptions	
Lundi 22 août	1 ^{re} course — Parcours en rade Ajaccio	10/14 nm
Mardi 23 août	2 ^e course — Ajaccio-Cala d'Orzu	13 nm
Mercredi 24 août	3 ^e course — Porto-Pollo-Bonifacio	27/28 nm
Jeudi 25 août	4 ^e course — Bonifacio-Porto-Vecchio	24 nm
Vendredi 26 août	5 ^e course — Porto-Vecchio-Santa-Manza	14 nm
Samedi 27 août	6 ^e course — Santa-Manza-Bonifacio	17 nm
Dimanche 28 août	7 ^e course — Trophée de la ville de Bonifacio-Palmarès et remise des prix	16 nm

- 5.1 Pour toutes les courses, **l'heure du premier signal d'avertissement est fixée à midi.**
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore **5 minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 l'heure limite d'arrivée pour toutes les classes et toutes les courses est fixée à **20 h**, que le parcours soit normal ou réduit.



6. REGROUPEMENT DE CLASSES ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

Si le nombre de bateaux au départ est raisonnable, toutes les classes seront regroupées sur un seul départ. Le signal d'avertissement sera le **pavillon corse** (fond blanc siglé tête de maure noire). Dans tous les cas, le regroupement des bateaux au départ sera fonction du nombre et du type de bateaux inscrits. Le regroupement de classes et la description des signaux d'avertissement seront affichés au Tableau officiel avant 10 h le lundi 22 août et répétés au briefing et à la VHF avant le début de la procédure de départ.



ASSOCIATION FRANÇAISE
YACHTS DE TRADITION

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est une zone entre Ajaccio et Porto-Vecchio.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les sept parcours sont définis en **Annexes parcours** des présentes instructions de course. Pour tous les parcours, les schémas sont donnés à titre indicatif, seule la définition du parcours fait foi.
- 8.2 Pour les étapes jugées trop longues ou si les conditions de vent sont trop faibles ou trop fortes, le comité de course pourra décider de réduire la longueur des courses. Une ligne d'arrivée du parcours réduit sera implantée à environ **2/3** du parcours normal. Les concurrents seront informés de cette procédure de réduction au cours du briefing skippers ou à défaut lors de la procédure de départ ou le pavillon « **S** » sera envoyé au mât de pavillons du bateau comité avec le premier signal d'avertissement. Pour les parcours ou une réduction de parcours n'a pas été prévue et si les conditions de vent ne sont pas favorables, la course sera annulée par VHF avec relais par les sémaphores si nécessaire.



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

9. MARQUES

Les marques de parcours et d'arrivée sont définies en **Annexes parcours**.

10. DÉPART

- 10.1 Pour toutes les courses, à l'exception du trophée de la ville de Bonifacio, la ligne de départ est définie par le mât de pavillons arborant le pavillon orange à tribord et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord. Les voiles de portant sont interdites pendant toute la procédure de départ.
- 10.2 Pour toutes les courses, la ligne de départ aura une orientation perpendiculaire à la direction du premier cap à virer quelle que soit la direction du vent. Il n'y aura pas de bouée de dégagement.
- 10.3 La procédure de départ sera conforme à la **règle 26** des RCV :

Ville de
PORTO-VECCHIO



Città di
PORTIVECHJU



Signal	Pavillon	Temps avant le départ
Avertissement	Signal d'avertissement ↑ avec signal sonore	5 minutes
Préparatoire	Pavillon P ou Noir ↑ avec signal sonore	4 minutes
Minute	Pavillon P ou Noir ↓ avec signal sonore long	1 minute
Départ	Signal d'avertissement ↓ avec signal sonore	0 minute



- 10.4 Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore à l'envoi ou à l'amené d'un pavillon ne peut être un motif de demande de réparation.
- 10.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS**. Toutefois, si pour des raisons techniques ou en cas de circonstances exceptionnelles, un bateau ne peut pas prendre le départ dans le délai fixé,





ASSOCIATION FRANÇAISE
YACHTS DE TRADITION



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

Ville de
PORTO-VECCHIO



Città di
PORTIVECHJU



il pourra cependant être autorisé par le comité de course à prendre le départ au delà de ce délai à condition de respecter les dispositions suivantes :

- avertir rapidement le comité de course de son problème technique par VHF ou GSM ;
- préciser le délai nécessaire pour régler son problème.

Le comité de course pourra alors lui accorder l'autorisation de prendre le départ et lui fixer une heure de départ. L'heure de départ prise en compte pour le classement sera l'heure de départ de la classe.

Cette procédure exceptionnelle n'est pas concernée par le délai de 15 minutes pour prendre le départ.

- 10.6** Avant le départ de chaque course, le skipper ou un représentant de chaque bateau devra compléter la « **Fiche d'étape** » avec le secrétariat du comité de course. Cette procédure permet de connaître le nombre d'équipiers embarqués pour chaque course qui sera transmis au CROSS-MED en Corse après le départ.

11. ARRIVÉE

- 11.1** La ligne d'arrivée de chaque course pour un parcours normal ou un parcours réduit est définie dans les **Annexes parcours**.

- 11.2** Dans la mesure où tous les concurrents n'ont pas tous un numéro de voile et pour permettre une meilleure identification à l'arrivée par le comité de course, les concurrents devront s'identifier par VHF dès qu'ils arrivent dans les parages de la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée pourra être déplacée pour des raisons de sécurité (bateaux au mouillage, blocs de glace à la dérive, épave, écopage de Canadair, etc.)

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité de un tour.

- 12.2** Quand les règles du chapitre II des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section 2 du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

- 12.3** La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre II et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 13.1** Les concurrents devront signaler leur intention de réclamer lors du passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, leur réclamation ne sera pas recevable.

- 13.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles à bord du bateau comité.

- 13.3** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 min** après que le dernier bateau a fini la course du jour.

- 13.4 a.** Pour les étapes où le bateau comité et les concurrents sont amarrés à quai, des avis seront affichés dans les **30 min** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau officiel.

b. Pour les étapes où les bateaux restent au mouillage, les concurrents pourront être avisés par VHF de l'affichage officiel des réclamations sur le bateau comité.

- 13.5** Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

- 13.6** Le dernier jour de la régates, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation.

14. CLASSEMENT ET PRIX

- 14.1 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribuée par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « *Voiliers de tradition* ».
- 14.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance avec une « APM calculée » égale au BSF moins 516,3 pour les voiliers « *Esprits de tradition* ».
- 14.3 Nombre de courses validées/nombre de courses retirées) pour le calcul du classement général :
- 7/3 – 6/2 – 5/1 – 4/1 – 3/0 – 2/0 – 1/0.**
- 14.4 Des prix récompenseront les trois premiers de chaque classe comptant un minimum de 5 inscrits. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 5, seul le premier sera récompensé.
- 14.5 Un regroupement de classes pourra être effectué selon le nombre et le type de concurrents inscrits.

15. RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'abandon d'un concurrent ou tout autre incident à bord devra être signalé le plus tôt possible au comité de course par VHF canal 72 ou par GSM. aux numéros suivants :

06 23 80 20 23 ou 06 80 01 96 93 ou 06 12 57 37 49

ou par l'intermédiaire du sémaphore le plus proche en cas de mauvaise liaison radio ou téléphonique (carte et numéros de téléphone en page suivante des IC), ou le CROSS-MED en Corse directement par téléphone aux :

**04 95 20 13 63 — E-mail : ajaccio@mrsfr.eu
numéro d'appel direct des urgences par téléphone fixe ou mobile : 196**

16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 16.1 Le remplacement d'équipier est prévu conformément à l'article 10.6 des présentes instructions de course.
- 16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course avant le départ de chaque course.

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au Tableau officiel, au plus tard **2 heures** avant le départ de la première course. Aucune contestation au sujet des coefficients de jauge ne sera acceptée après l'heure limite du dépôt de réclamations du premier jour de course.

18. PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice.

19. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

- 19.1 Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
- 19.2 Les voiles de portant pourront être ferlées avec des élastiques ou des brins de laine.

20. COMMUNICATIONS RADIO

Le canal VHF utilisé par le comité de course pendant la durée de l'épreuve est le **canal 72**.

21. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



ASSOCIATION FRANÇAISE
YACHTS DE TRADITION



Mairie de BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr



**CARTE DES SÉMAPHORES
SUR LE PARCOURS
DE LA CORSICA CLASSIC**

☎ DES SÉMAPHORES

La Parata	04 95 52 02 03
Pertusato	04 95 73 00 32
	04 95 73 18 86
La Chiappa	04 95 70 03 58



ANNEXE « PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016 Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*)

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*)

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*)

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*)

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

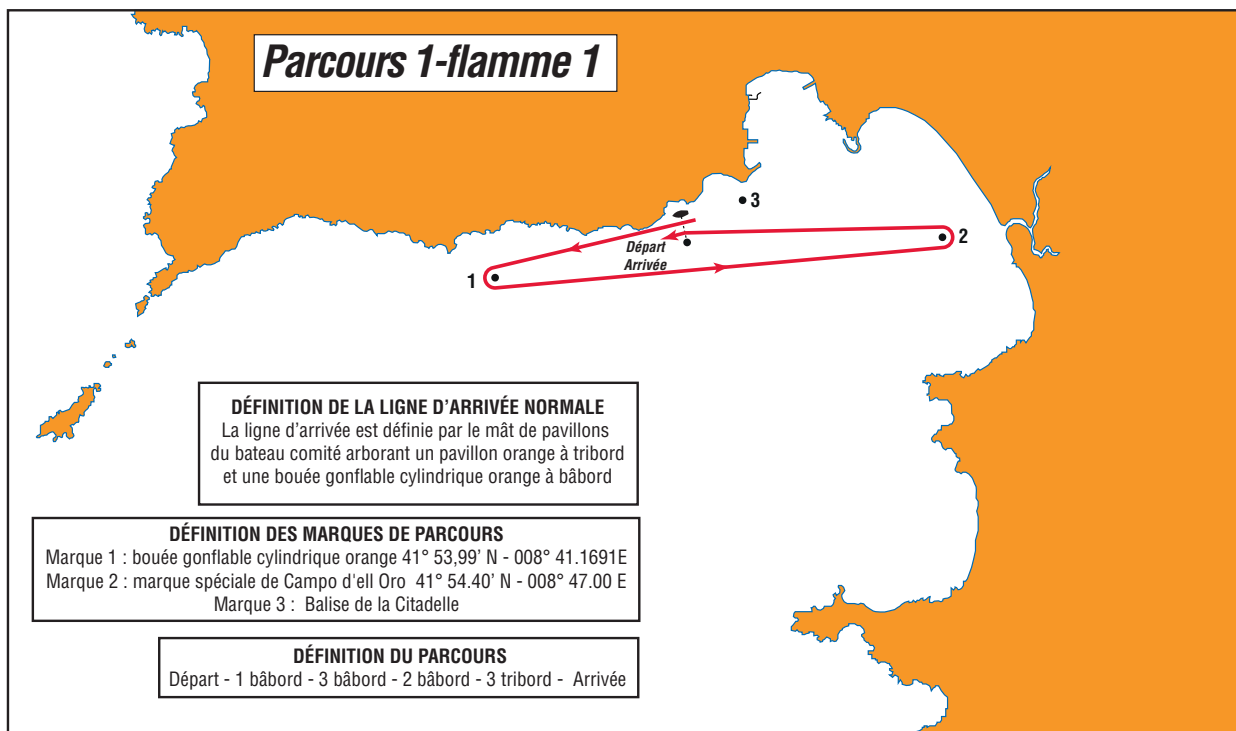
APPENDIX R

FFVoile Prescription (*)

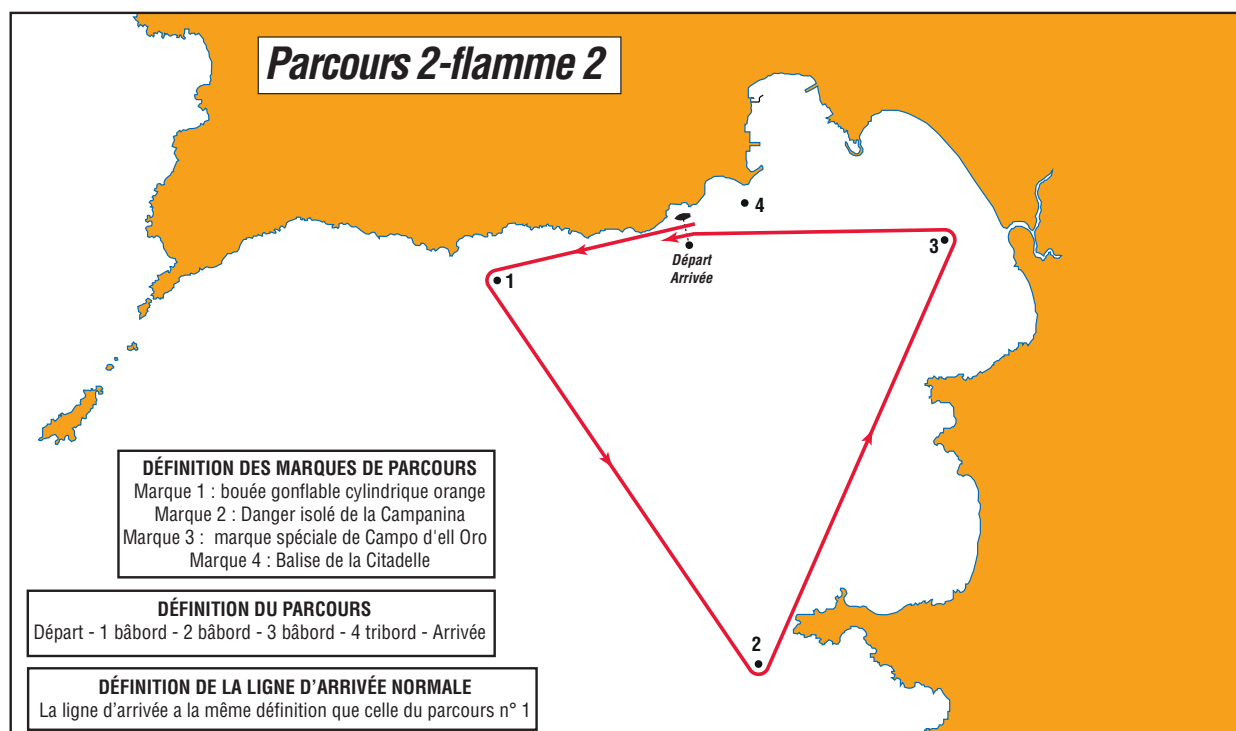
Appeals shall be sent to the head-office of
Fédération Française de Voile,
17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXES PARCOURS

Première course - Parcours en rade d'Ajaccio



Parcours de 10 nautiques environ



Parcours de 14 nautiques environ

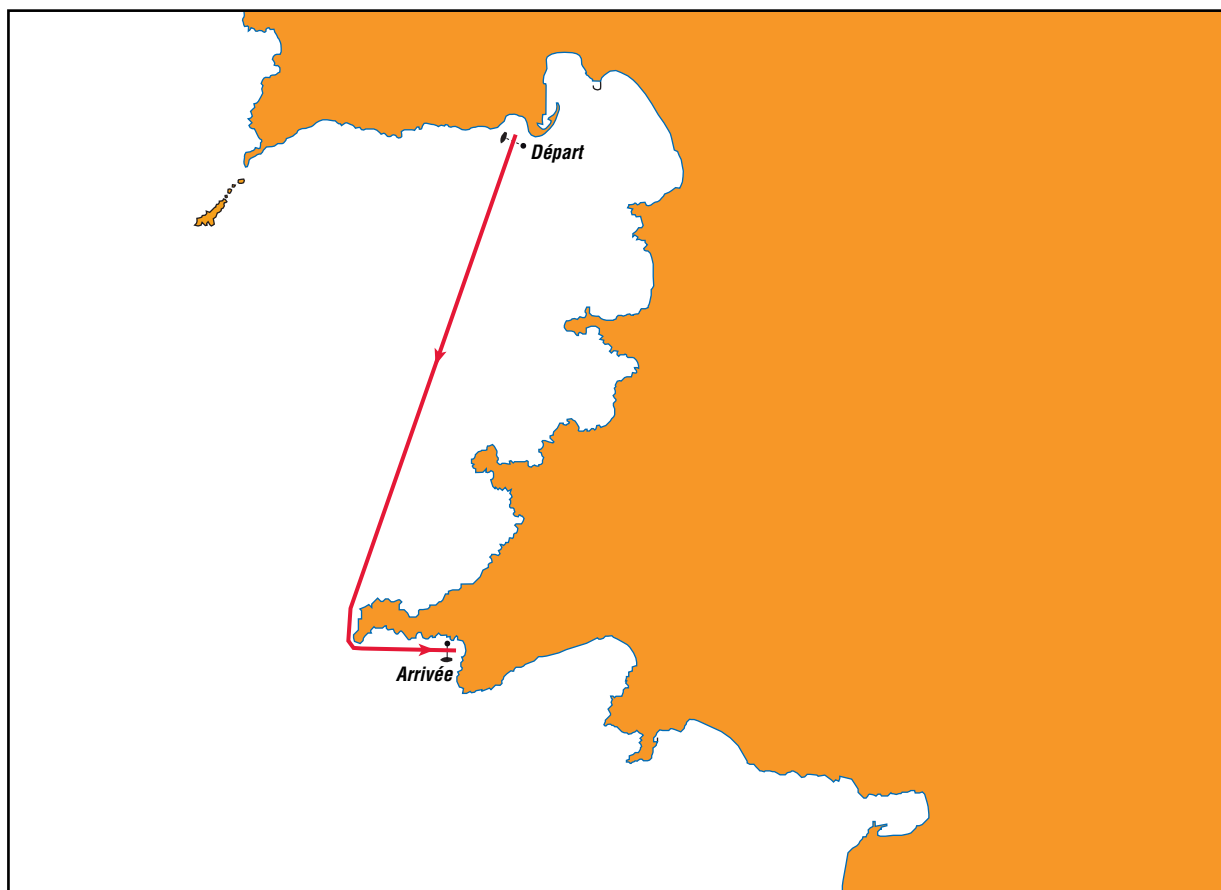
POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

Pour les 2 parcours, la zone de départ se situera au large de la plage de Saint-François, entre la balise de la Citadelle et la balise de la Guardiola

CHOIX DU PARCOURS

Le choix du parcours sera annoncé au briefing skipper le lundi 22 à 10 h. Il sera confirmé par l'envoi de la flamme numérique correspondante avec le signal d'avertissement et répété à la VHF

Deuxième course Ajaccio-Cala d'Orzu



Parcours de 13 nautiques environ

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à tribord et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

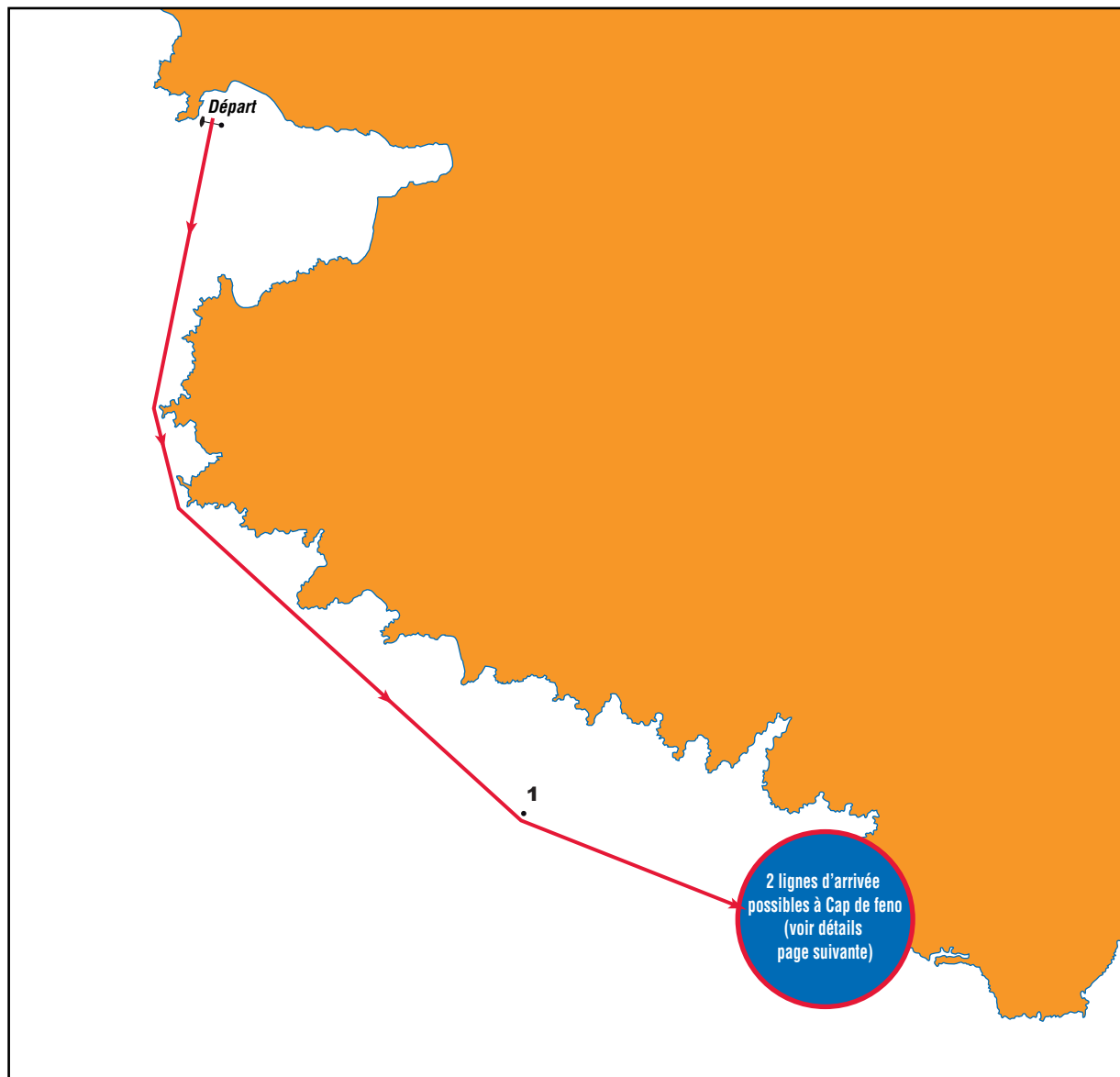
41° 43.9608 N
008° 41.9664 E

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

la zone de départ se situera au large de la plage de Saint-François, entre la balise de la Citadelle et la balise de la Guardiola

Troisième course

Porto-Pollo-Bonifacio - parcours normal



Parcours de 27/28 nautiques environ

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

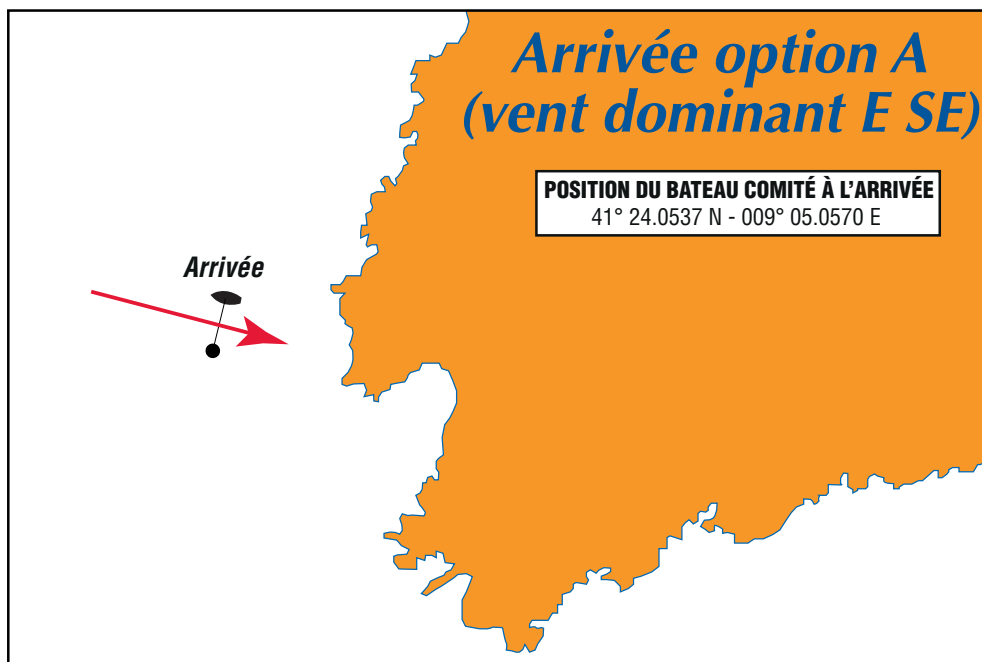
Marque 1 : Tourelle des Moines

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - marque 1 bâbord - arrivée (option A ou B)

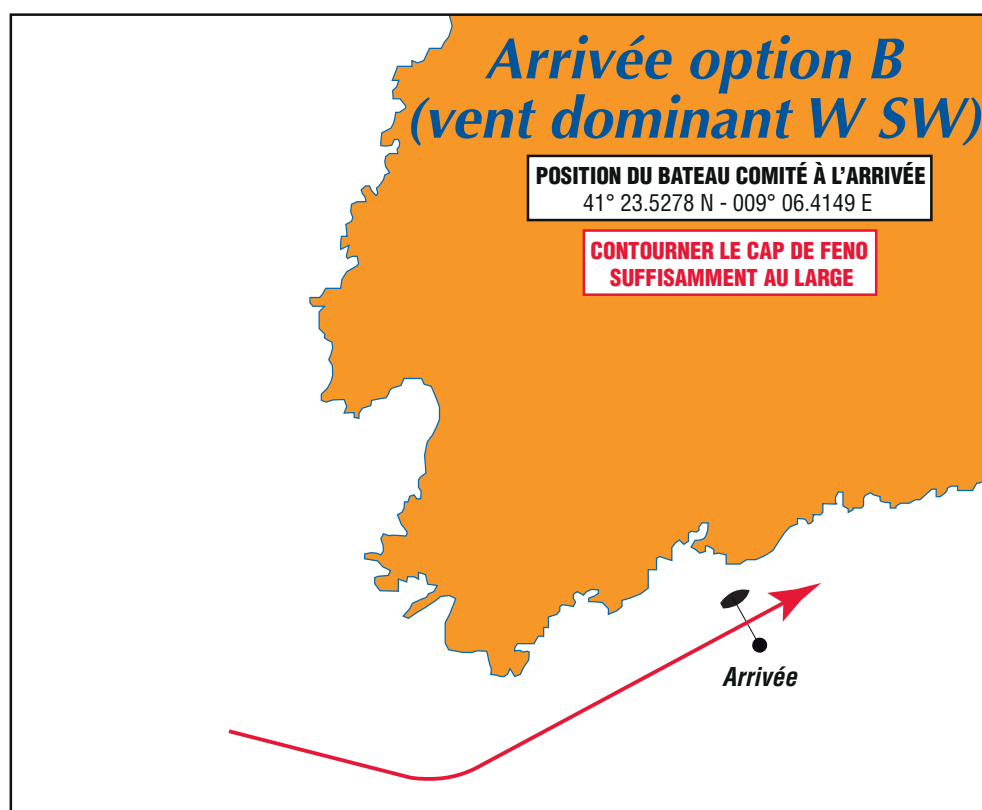
POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

la zone de départ se situera sur une position voisine des coordonnées suivantes : 41° 41.8932 N - 008° 47.8763 E



DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

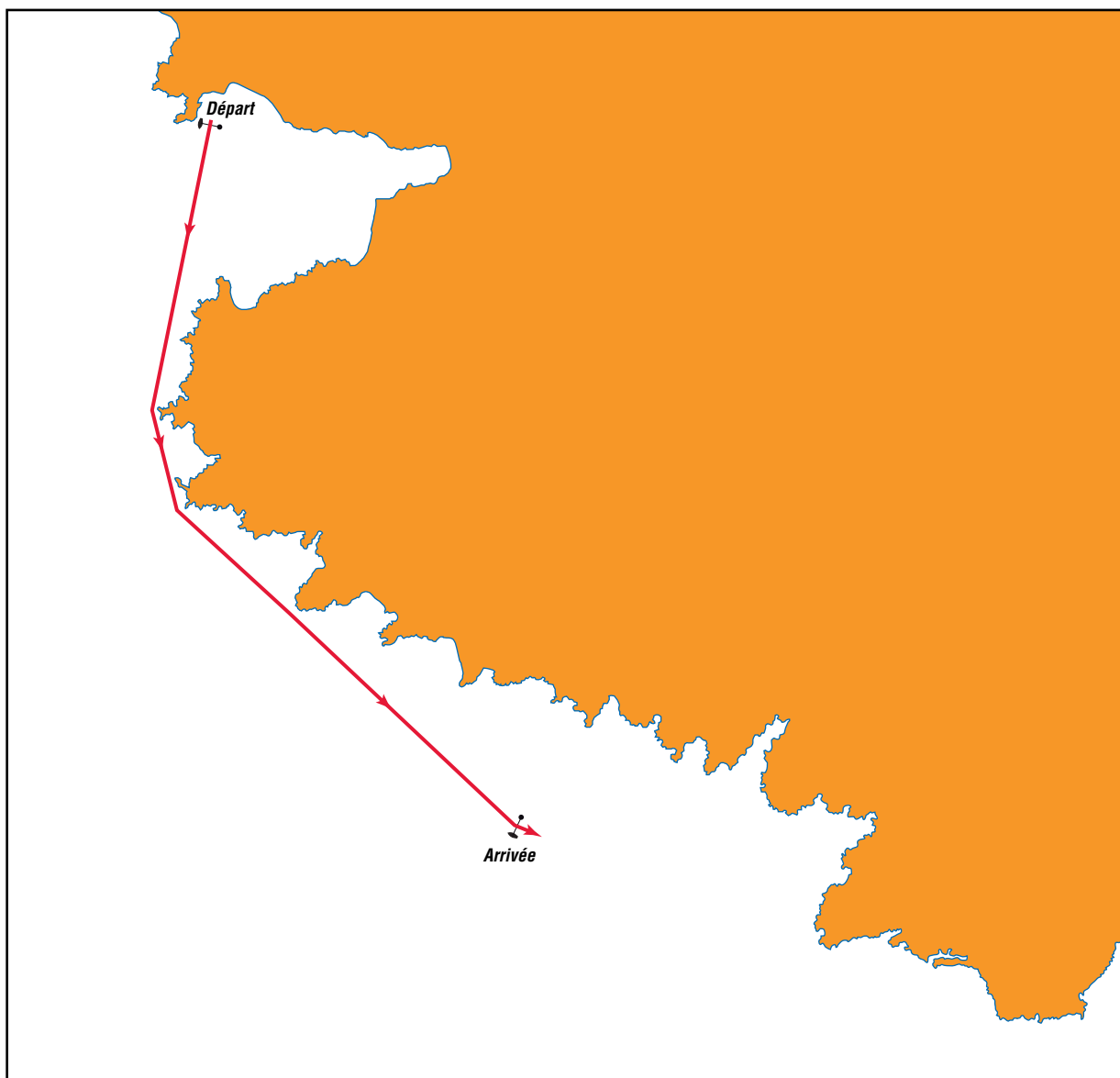


DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Troisième course

Porto-Pollo-Bonifacio - parcours réduit



Parcours de 17 nautiques environ

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à tribord et la tourelle des Moines à bâbord

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

Zone identique à celle du parcours normal

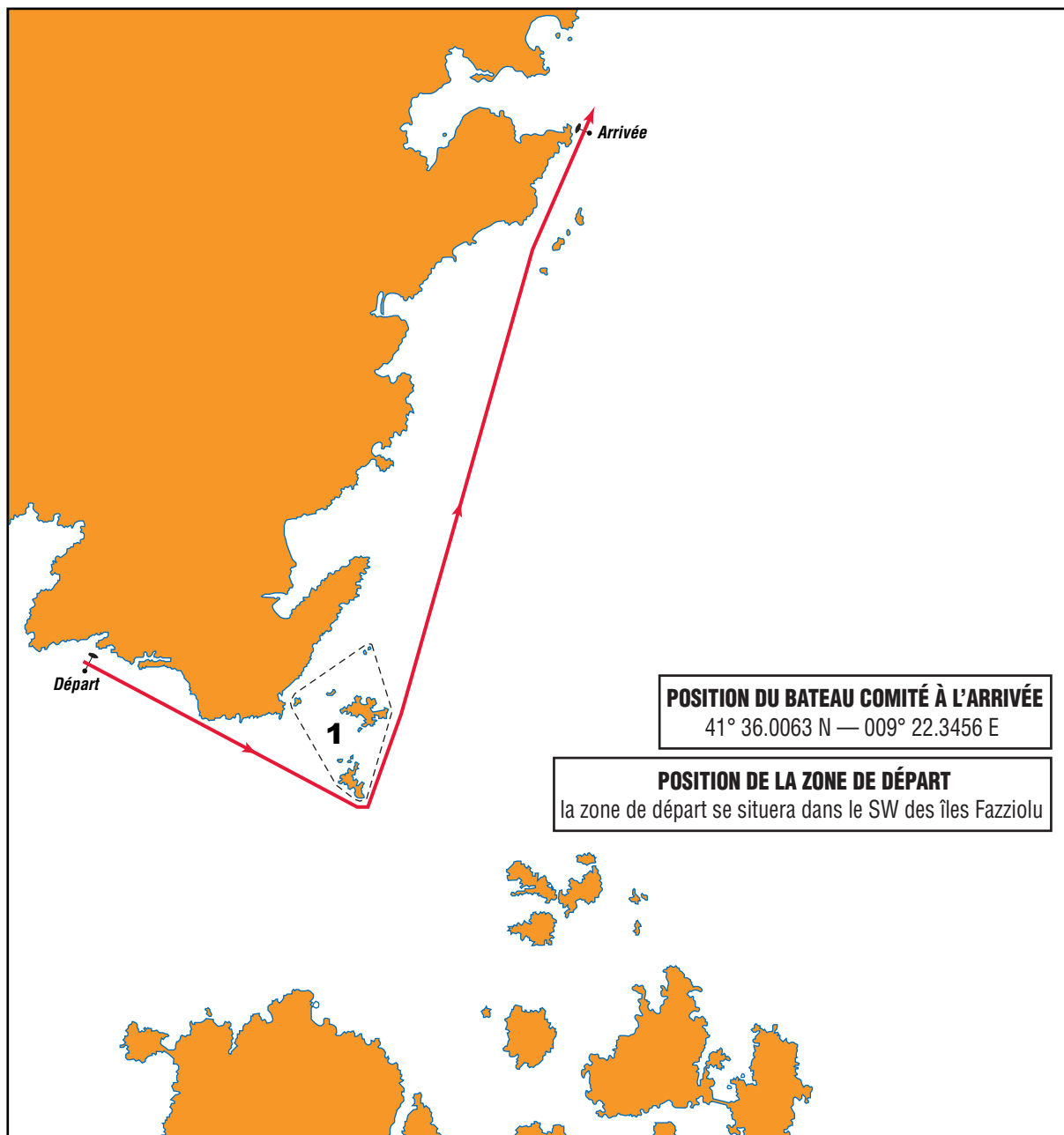
POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

41° 26.5545 N — 008° 53.8531 E

**FRANCHIR LA LIGNE D'ARRIVÉE EN PASSANT
AU PLUS PRÈS DU BATEAU COMITÉ**

Quatrième course

Bonifacio-Porto-Vecchio - parcours normal



Parcours de 24 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

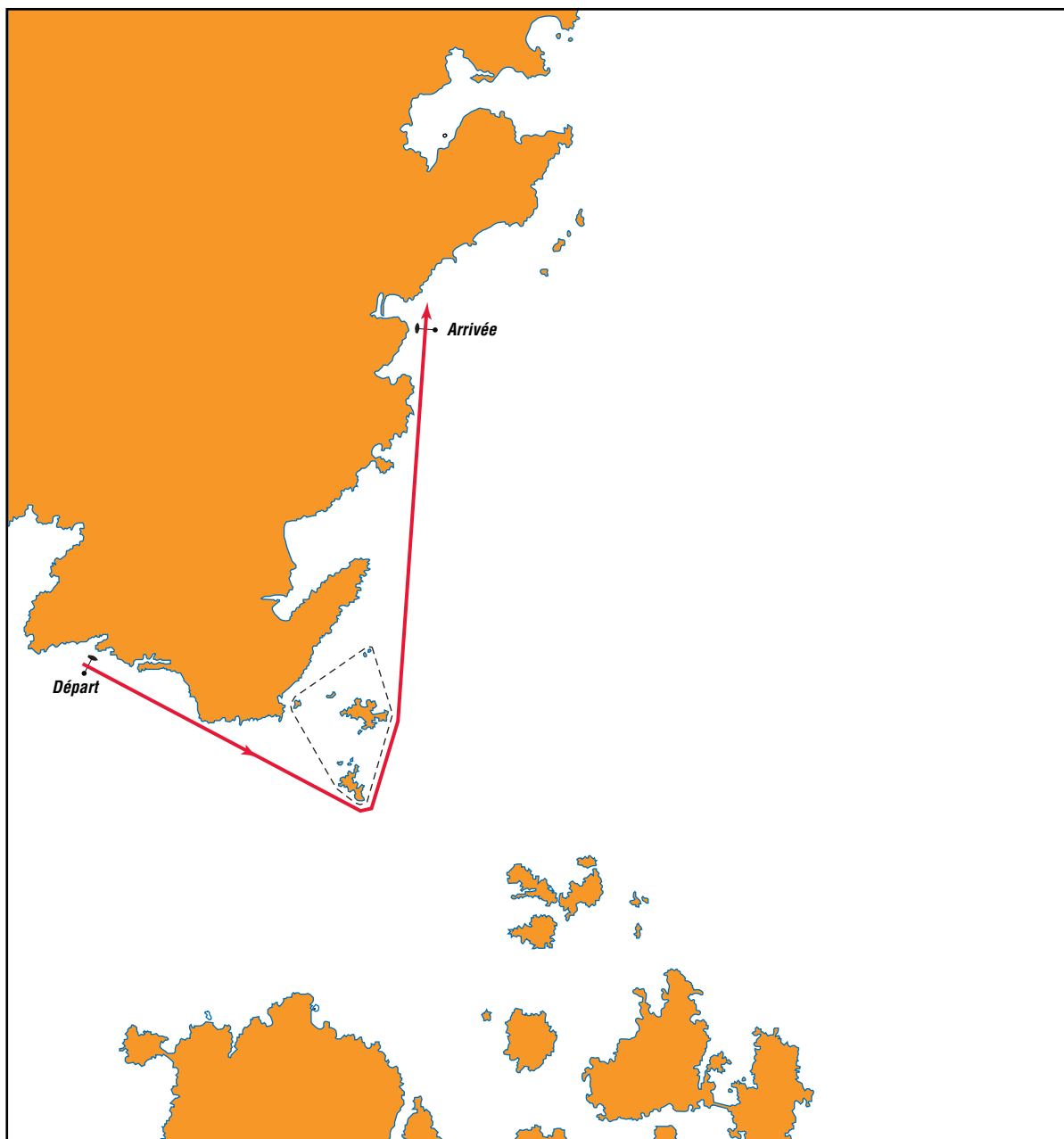
Marque 1 : ensemble des éléments suivants : îles Lavezzi - île Cavallo - île Piana
île Ratino - île Poraggia

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord
et lune bouée gonflable cylindrique orange à tribord

Quatrième course

Bonifacio-Porto-Vecchio - parcours réduit



Parcours de 19 nautiques environ

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

Marque 1 : ensemble des éléments suivants : îles Lavezzi - île Cavallo - île Piana
île Ratino - île Poraggia

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant un pavillon orange à bâbord et une bouée gonflable cylindrique orange à tribord

POSITION DU BATEAU COMITÉ À L'ARRIVÉE

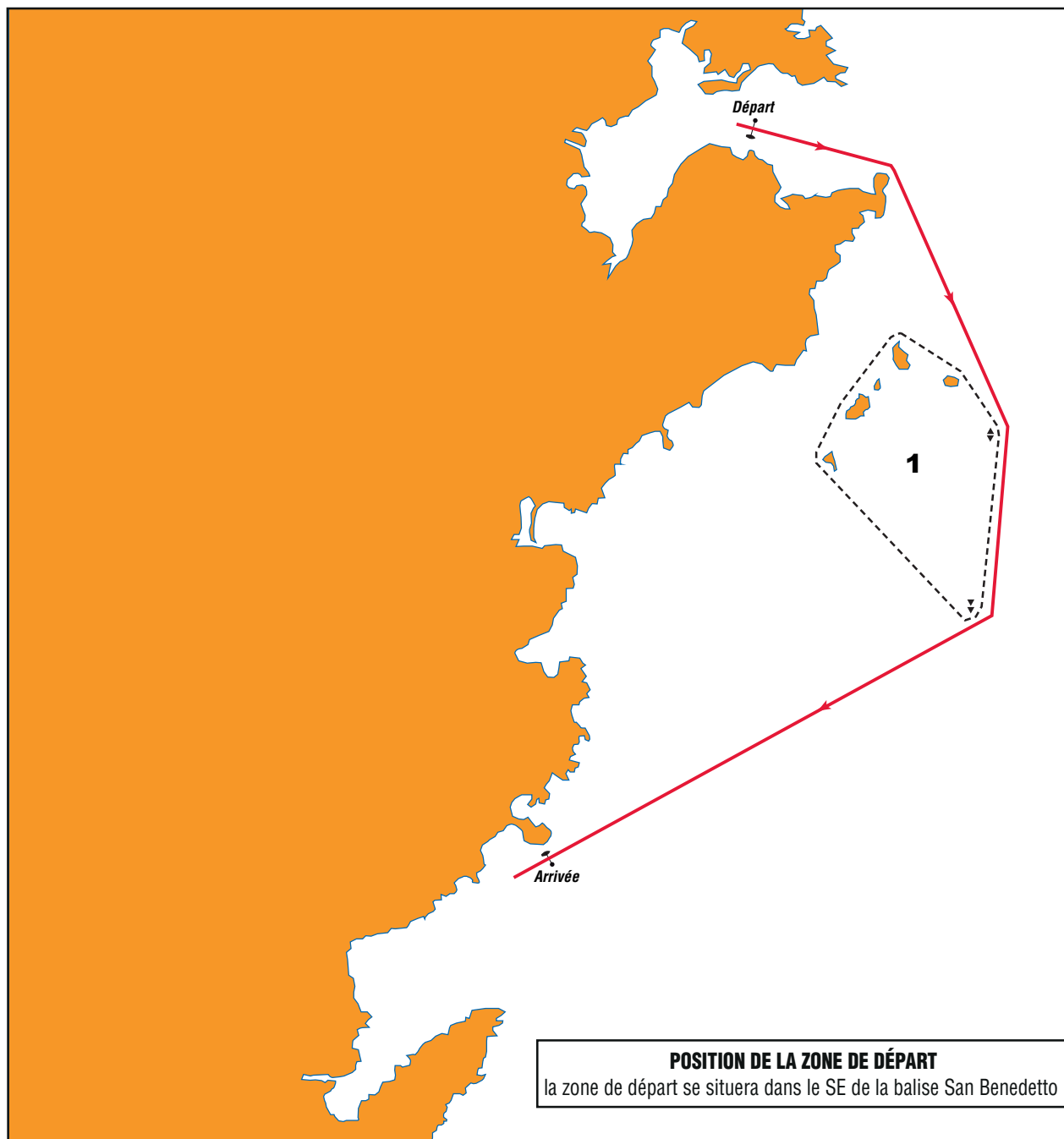
41° 31.2054 N — 009° 17.3227 E
(Pointe sud du golfe de Santa Giulia)

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

la zone de départ sera identique à celle du parcours normal

Cinquième course

Porto-Vecchio - Santa-Manza



Parcours de 14 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 tribord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

Marque 1 : ensemble des éléments suivants : les 4 îles Cerbicales - le rocher de la Vacca - la cardinale est de la Vacca - la cardinale sud du haut fond du Torro - les îles et îlots du Torro

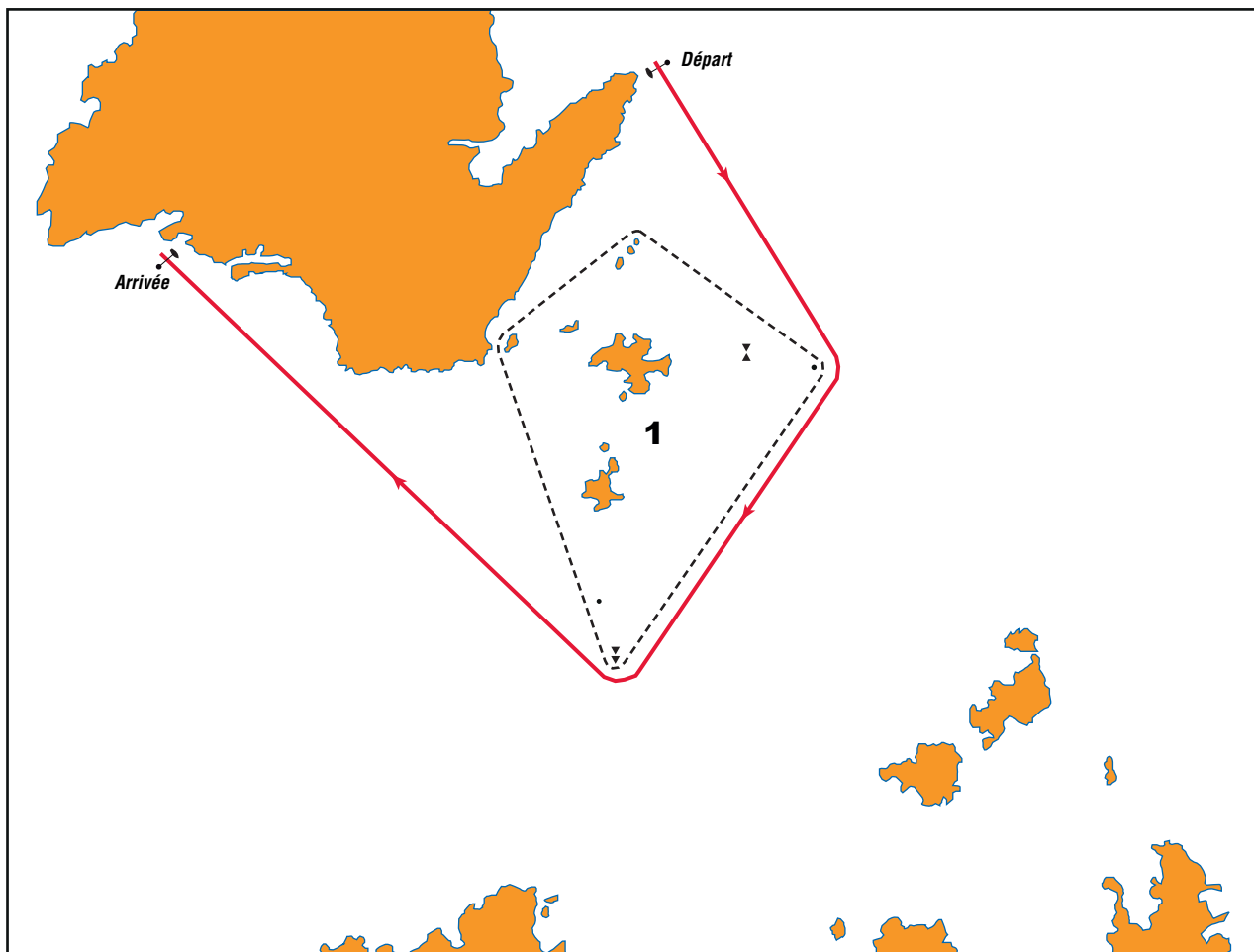
DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à tribord et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord.

Position du bateau comité : 41° 27.5726 N — 009° 16.4933 E

Sixième course

Santa-Manza - Bonifacio



Parcours de 17 nautiques environ

DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 tribord - Arrivée

DÉFINITION DE LA MARQUE DE PARCOURS

Marque 1 : ensemble des éléments suivants : île Poraggia - île Ratino - île Piana
île Cavallo - cardinale ouest de Perduto - île Perduto - écueil de Perduto - îles Lavezzi - écueil des Lavezzi
cardinale sud Lavezzi

DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée est définie par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à tribord
et une bouée gonflable cylindrique orange à bâbord.

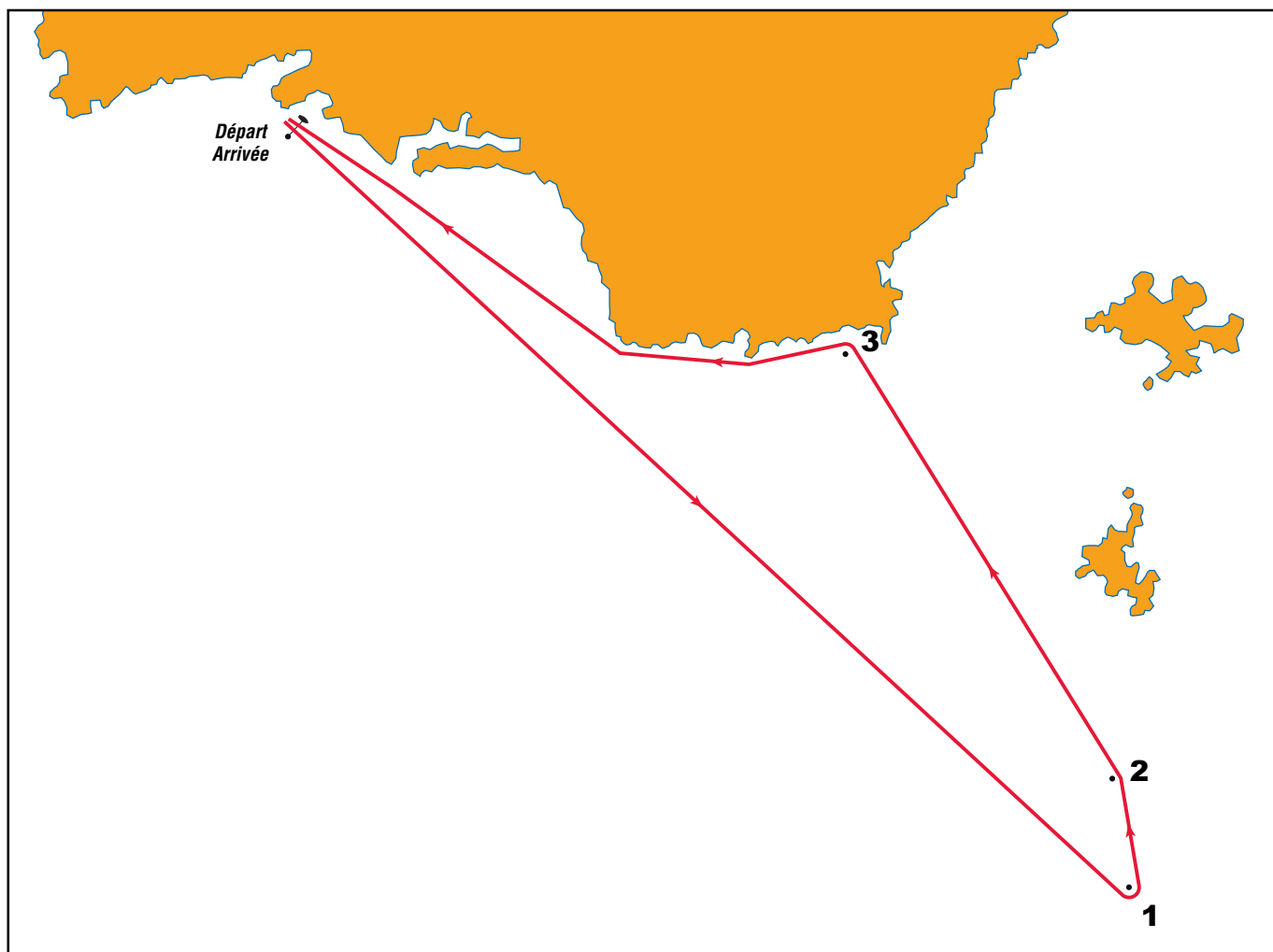
Position du bateau comité : 41° 23.4214 N — 009° 07.8923 E

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART

La zone de départ se situera à la pointe de Capicciolo (pointe sud du golfe de Santa-Manza)

Septième course

Trophée de la ville de Bonifacio



Longueur du parcours 16 nautiques environ

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque 1 : Cardinale sud Lavezzi

Marque 2 : Tourelle de l'écueil des Lavezzi

Marque 3 : Danger isolé du « Prêtre »

POSITION DE LA ZONE DE DÉPART- ARRIVÉE

la zone se situera dans le sw des îles Fazziolu

DÉFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Entre le mât du bateau comité arborant le pavillon orange
et une bouée gonflable cylindrique orange

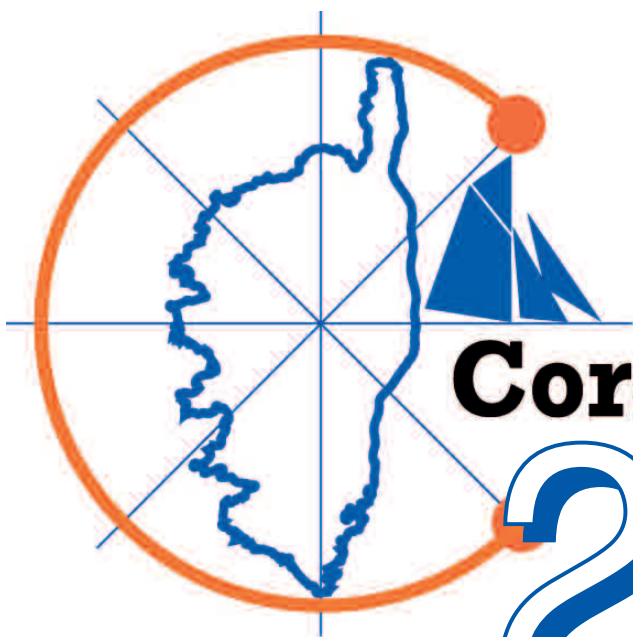
DÉFINITION DU PARCOURS

Départ - 1 bâbord- 2 bâbord- 3 bâbord - Arrivée

ARBITRES DÉSIGNÉS

**Président du comité de course
Président du jury
Secrétariat comité de course/jury**

Sébastien TAFANI
Georges-Henri KORHEL
Françoise TAFANI



Corsica *CLASSIC*

2016